

99 8188
19 JUL. 2018
B 8675

Société CIBOMAT
Société par Actions Simplifiée au capital de 7 240 140 euros
Siège social : 99, route de Bitche – 67500 HAGUENAU

756 800 322 R.C.S. STRASBOURG

EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL DE LA CONSULTATION PAR CORRESPONDANCE
DES ASSOCIES DU 12 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit et le douze mai, Monsieur Jacques PESTRE, Président de la société CIBOMAT, au capital de 7.240.140 euros divisé en 952.650 actions toutes nominatives de 7,60 euros nominal chacune appartenant :

- 951.091 actions à la société POINT P S.A.S (RCS Paris 695 680 108)
- 1.512 actions à M. Albert SUSS
- 10 actions à SAINT GOBAIN DISTRIBUTION BATIMENT (RCS Nanterre 310 818 398)
- 5 actions à SAINT GOBAIN DISTRIBUTION BATIMENT France SAS (RCS Paris 339 105 553)
- 5 actions au G.R.E.C. (RCS Béziers 304 773 773)
- 27 rompus

a, par le présent procès-verbal, déclaré et constaté que les résolutions suivantes ont été soumises à l'approbation des associés au moyen d'une consultation écrite, conformément à l'article 14 des statuts :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 qui font apparaître pour ledit exercice un bénéfice de 5 177 101 €.

Elle approuve en conséquence les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, constatant que le bénéfice de l'exercice clos s'élève à 5 177 101 € et que le report à nouveau est de 727 761 €, formant un total de 5 904 862 € décide, sur proposition du Président, l'affectation suivante :

- De prélever à titre de dividende la somme de 3 982 077 €,
- De porter le solde en compte report à nouveau qui s'élèvera, après affectation à 1 922 785 €.

Sur proposition du Président, la collectivité des associés décide de verser, à chaque action ayant jouissance courante, un dividende de 4,18 €, qui sera mis en paiement à compter du 24 mai 2018.

Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices, ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende (en €)
- 2016	952 650	1,74
- 2015	952 650	2,25
- 2014	952 650	4,26

(...)

SIXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au Président ou au Directeur Général, avec faculté de subdélégation, aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

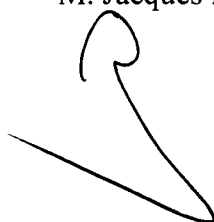
Le Président déclare avoir remis aux associés, selon les formes et les délais prévus par les statuts, le texte des résolutions soumises à leur approbation, le rapport de gestion du Président, les rapports du Commissaire aux comptes ainsi que les autres documents nécessaires à leur information.

Il déclare qu'il a été rappelé aux associés qu'il leur appartient de retourner le texte des résolutions complété, daté et signé, dans un délai de dix jours à compter de réception.

- Les associés ayant émis un vote favorable sur les résolutions qui leur ont été proposées ci-dessus, le Président déclare que celles-ci sont adoptées.

FIN DE L'EXTRAIT

Le Président
M. Jacques PESTRE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'J' and 'P' that loops around, ending under the 'P'.



BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : CIBOMAT **Provisoire** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 0099 ROUTE DE BITCHE 67500 HAGUENAU Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 7 5 6 8 0 0 3 2 2 0 0 1 3 0 Néant ☐Exercice N clos le.
31/12/2017

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ*	Capital souscrit non appelé (I) AA			
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais d'établissement *	AB	AC	
	Frais de développement *	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF 4 413	AG 4 413	0
	Fonds commercial (1)	AH 15 294 593	AI 3 249 916	12 044 677
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Terrains	AN 15 371 765	AO 6 026 639	9 345 126
	Constructions	AP 23 148 896	AQ 15 900 868	7 248 028
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR 9 242 508	AS 7 015 670	2 226 838
	Autres immobilisations corporelles	AT 5 273 463	AU 4 050 751	1 222 711
	Immobilisations en cours	AV 2 428 226	AW	2 428 226
	Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU 7 483 364	CV	7 483 364
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
	Autres titres immobilisés	BD 419	BE	419
ACTIF CIRCULANT	Prêts	BF 15 318	BG	15 318
	Autres immobilisations financières*	BH 115 214	BI	115 214
	TOTAL (II)	BJ 78 378 177	BK 36 248 257	42 129 921
	STOCKS *			
	Matières premières, approvisionnements	BL 19 515	BM	19 515
	En cours de production de biens	BN	BO	
	En cours de production de services	BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR 798 740	BS	798 740
	Marchandises	BT 27 439 475	BU 804 568	26 634 907
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV 69 381	BW	69 381
	CRÉANCES			
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX 19 671 814	BY 5 007 708	14 664 106
	Autres créances (3)	BZ 9 473 869	CA	9 473 869
	DIVERS			
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE	
	Disponibilités	CF 6 735 785	CG	6 735 785
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH 648 057	CI	648 057
	TOTAL (III)	CJ 64 856 637	CK 5 812 276	59 044 361
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW 12 106		12 106
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO 143 246 920	IA 42 060 533	101 186 388
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes CP	(3) Part à plus d'un an CR	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise CIBOMAT **Provisoire**

Néant *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 240 140)	DA	7 240 140
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	10 642 884
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	724 014
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	10 949
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	194 464
	Report à nouveau	DH	727 761
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	5 177 101
	Subventions d'investissement	DJ	
Autres fonds propres	Provisions réglementées *	DK	1 790 454
	TOTAL (I)	DL	26 507 768
Provisions pour risques et charges	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	288 655
	Provisions pour charges	DQ	3 982 493
	TOTAL (III)	DR	4 271 148
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	0
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	17 401 629
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	233 634
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	28 185 610
	Dettes fiscales et sociales	DY	4 892 728
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	1 185 818
	Autres dettes	EA	18 508 053
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	70 407 472
	Ecart de conversion passif* (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	101 186 388
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
	{ Ecart de réévaluation libre	ID	
	{ Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	70 309 472
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : CIBOMAT **Provisoire** Néant *

		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	175 704 751	FB	355 628	FC	176 060 379	
	Production vendue { biens * services *	FD	1 320 129	FE		FF	1 320 129	
		FG	1 851 171	FH		FI	1 851 171	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	178 876 051	FK	355 628	FL	179 231 679	
	Production stockée*					FM	798 740	
	Production immobilisée*					FN	2 000	
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	2 746 493	
Autres produits (1) (11)					FQ	1 108 474		
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	183 887 386	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	127 720 730
	Variation de stock (marchandises)*						FT	-1 471 845
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	1 384 563
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	612 033
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	20 674 671
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	2 499 836
	Salaires et traitements*						FY	15 700 984
	Charges sociales (10)						FZ	6 848 436
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {	- dotations aux amortissements*				GA	2 405 514
			- dotations aux provisions*				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	380 733
	Autres charges (12)						GE	1 070 646
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	179 962 886
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	3 924 500
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	414 800
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	562 904
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
Total des produits financiers (V)						GP	977 704	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	539 112
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	539 112
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	438 592	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	4 363 092	

(RENOIS voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise CIBOMAT **Provisoire**

Neant ☐ *

		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	72 731	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	25 140	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	535 442	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	633 313	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	88 812	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	230 872	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	192 693	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	512 377	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	120 936	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	-693 073	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	185 498 403	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	180 321 302	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	5 177 101	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	894 768	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	436 929	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	154 954	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	20 405	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires A9	
	(7) Détail des produits et charges exceptionnelles (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
	Produits cession éléments actif		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			25 140
	Reprise amortissements dérogatoires			72 731
Reprises de provisions exceptionnelles			451 040	
VNC éléments actif cédés			84 402	
			230 872	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Société CIBOMAT

SAS au Capital de 7 240 140 Euros

Siège Social : 99 route de Bitche
67500 HAGUENAU

756 800 322 R.C.S. STRASBOURG

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX 2017

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	2
2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION	2
2.1. Principes comptables	2
2.2. Principales méthodes utilisées	2
2.2.1. Immobilisations et amortissements.....	2
2.2.2. Stocks	4
2.2.3. Créances	4
2.2.4. Conversion des créances et des dettes libellées en devises	4
2.2.5. Disponibilités et concours bancaires courants	4
2.2.6. Retraites, indemnités de départ à la retraite et médailles du travail	5
2.2.7. Provision pour risques et charges	5
2.2.8. Chiffre d'affaires	5
3. NOTES SUR LE BILAN.....	5
3.1. Immobilisations.....	5
3.2. Actif circulant	7
3.3. Capitaux propres	7
3.4. Provisions pour risques et charges, pour dépréciations d'actif, et réglementées	9
3.5. Etat des créances et dettes par échéance.....	10
3.6. Comptes rattachés	11
3.7. Transactions avec des parties liées.....	13
4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT.....	13
4.1. Ventilation du chiffre d'affaires.....	13
4.2. Dépenses de recherche et coûts de développement comptabilisés en charges	13
4.3. Résultat financier.....	14
4.4. Résultat exceptionnel	14
4.5. Ventilation de l'impôt entre le résultat courant et le résultat exceptionnel	15
4.6. Accroissements et allègements de la dette future d'impôt.....	16
5. AUTRES INFORMATIONS	17
5.1. Engagements financiers	17
5.2. Effectif moyen	17
5.3. Rémunération des organes d'Administration	17
5.4. Consolidation.....	17
5.5. Intégration fiscale	17
5.6. Autres opérations présentant des risques et des avantages pour la société non traduits au bilan.....	18
5.7. Autres éléments significatifs	18
5.8. Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice	18

L'activité de la société est le négoce de matériaux de construction.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2017.

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 4 avril 2018 par le Président.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Après un premier semestre enregistrant un chiffre d'affaires en progression de +2,6 %, l'année se termine avec des ventes à +4,5%. Le maintien de la marge, la maîtrise des frais de personnel et des frais généraux, ont permis de dégager un résultat d'exploitation positif à hauteur de 3,2% du chiffre d'affaires.

2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

2.1. Principes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation compte-tenu de l'appartenance au groupe Saint-Gobain
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2. Principales méthodes utilisées

2.2.1. Immobilisations et amortissements

Les immobilisations acquises sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Le coût d'acquisition comprend :

- le prix d'achat,
- les coûts directement attribuables à l'acquisition ou à la mise en place du bien, engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionnement du bien.

Les coûts d'emprunt ne sont pas incorporés dans le coût d'acquisition.

Les immobilisations produites par l'entreprise sont évaluées à leur coût de production. Le coût de production comprend :

- le coût d'acquisition des matières premières consommées,
- les charges directes de production,
- les charges indirectes nécessaires à la mise en place et en état de fonctionner du bien.

Les coûts d'emprunt ne sont pas incorporés dans le coût de production.

La société applique le règlement CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, le règlement CRC 2003-07 relatif à la définition des composants ainsi que le règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs.

a) Immobilisations incorporelles

Les frais de recherche sont inclus dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont exposés. En revanche, les coûts de développement correspondant à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale sont enregistrés en immobilisations incorporelles pendant l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur la durée de vie estimée du projet, n'excédant pas 5 ans.

Les brevets et marques pour lesquelles la durée de consommation des avantages économiques attendus est déterminable sont amortis linéairement sur une durée réelle d'utilisation allant de 7 à 20 ans. Les licences d'utilisation et les frais de développement des logiciels à usage commercial sont amortis linéairement sur une durée allant de 3 à 5 ans selon leur durée de vie estimée.

Les fonds de commerce inscrits au bilan qui faisaient l'objet d'un amortissement continuent d'être amortis sur leur durée résiduelle restante. Ceux qui avaient une durée d'utilisation non limitée ne sont pas amortis mais des tests de dépréciation sont mis en œuvre annuellement.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, à l'exception de celles acquises antérieurement au 31 décembre 1976 qui figurent au bilan à leur valeur réévaluée à cette date (réévaluation légale).

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire ou dégressif.

Les principales durées estimées d'utilisation des biens peuvent être résumées comme suit :

- constructions	20 ans
- matériel et outillage	5 à 10 ans
- matériel de transport	4 ans
- matériel de bureau et informatique	5 à 10 ans
- mobilier	10 ans
- agencements des constructions	10 ans

Les amortissements dérogatoires, correspondant à la différence entre les amortissements calculés en application des dispositions fiscales et les amortissements calculés sur la durée d'utilisation prévue, figurent sous la rubrique "Provisions réglementées" au passif du bilan.

Lorsque la valeur d'utilité d'un ensemble d'immobilisations corporelles est jugée notablement inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation ou un amortissement exceptionnel est constaté.

c) Immobilisations financières

Les titres de participation sont valorisés à leur coût d'acquisition ou valeur d'apport.

Depuis 2011, l'option est prise de comptabiliser en charges de l'exercice les frais d'acquisition de titres (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes).

La conversion en euros de la valeur des titres libellés en devises est faite au cours de change à la date d'acquisition.

Périodiquement, et notamment lors de l'inventaire, les titres sont évalués à leur valeur d'utilité. L'estimation de la valeur d'utilité tient compte des différents critères dont la quote-part de capitaux propres sociaux et la quote-part d'actif net comptable consolidé.

Au cas par cas des tests spécifiques peuvent être effectués afin de déterminer la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs sur la base de budgets prévisionnels à long terme hors frais financiers mais après impôt.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée. Si elle est supérieure, la plus-value latente n'est pas comptabilisée. Aucune compensation n'est pratiquée entre plus et moins-values.

2.2.2. Stocks

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements sont évalués à leur coût d'acquisition, qui comprend le prix d'achat et les frais accessoires, selon la méthode du premier entré premier sorti.

Les stocks d'encours et de produits finis sont valorisés selon la méthode du prix de revient complet de production, qui comprend les coûts directs et indirects de production. Le prix de revient est calculé selon la méthode du premier entré premier sorti.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur brute s'avère supérieure à la valeur de marché ou à la valeur nette de réalisation.

La valeur de réalisation est notamment estimée en fonction des perspectives de revente et du niveau d'obsolescence des produits.

2.2.3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées en fonction des risques de non recouvrement, appréciés au cas par cas.

2.2.4. Conversion des créances et des dettes libellées en devises

Les dettes et créances libellées en devises et ayant fait l'objet d'une couverture à terme figurent au bilan au cours de couverture garanti.

Les dettes et les créances n'ayant pas fait l'objet d'une couverture du risque de change figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. Les différences de conversion calculées sont alors inscrites au bilan dans le poste "Ecart de conversion actif ou passif".

Une provision pour risques est constituée, le cas échéant, afin de couvrir les pertes de change latentes non couvertes.

2.2.5. Disponibilités et concours bancaires courants

Les disponibilités sont constituées de valeurs immédiatement convertibles en espèces pour leur montant nominal.

Dans le cadre du dispositif de centralisation des disponibilités au niveau de sa maison mère, la société dispose d'un compte courant intra-groupe auprès de la Compagnie de Saint-Gobain.

2.2.6. Retraites, indemnités de départ à la retraite et médailles du travail

A leur départ en retraite, les salariés de la société reçoivent une indemnité dont le montant varie en fonction de l'ancienneté et des autres modalités de la convention collective. De même, au cours de leur vie professionnelle, les salariés acquièrent progressivement l'ancienneté déterminant l'attribution des pensions auxquels ils peuvent prétendre à la fin de leur période d'activité.

La société comptabilise ses engagements sociaux en provisions pour risques et charges. L'estimation retenue correspond à l'évaluation actuarielle des prestations accordées selon la méthode des unités de crédit projetées fondée sur le salaire de fin de carrière et les droits déterminés à la date d'évaluation.

Les écarts actuariels relatifs aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies générés dans l'année sont comptabilisés immédiatement et intégralement dans le compte de résultat.

2.2.7. Provision pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers résultant d'événements passés, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Chacun des litiges connus dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

2.2.8. Chiffre d'affaires

Les ventes de marchandises sont enregistrées en produits au moment de la livraison des biens ou selon les conditions spécifiques prévues à chaque contrat.

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1. Immobilisations

a) Immobilisations incorporelles

Il n'y a pas eu d'acquisition au cours de l'exercice.

b) Immobilisations corporelles

Les acquisitions de l'exercice se sont élevées à 2 737 K€ et la dotation aux amortissements à 2 406 K€.

La société a cédé ou mis hors service des immobilisations ayant une valeur brute de 3 744 K€, dégageant ainsi une moins-value nette de 206 K€.

Les immobilisations en cours s'élèvent à 2 428 K€.

Le dossier majeur concerne le réaménagement de l'agence de Pfaffenhoffen (67), pour un montant de 2 072 K€.

c) Immobilisations financières

Aucun mouvement significatif sur l'exercice 2017.

Sociétés détenues	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeur brute comptable des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Chiffre d'Affaires HT (100%) du dernier exercice écoulé	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Résultat (bénéfice ou perte à 100%) du dernier exercice clos
DMP	4 905	2 577	31,91%	3 089	3 089	246 140		117
DMBP	25 380	42 780	6,70%	4 394	4 394	389 816	415	11 972

d) Variation des immobilisations et des amortissements

Variation des immobilisations (en milliers d'Euros)

Intitulé	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions	Virements de poste à poste	Reclassement immobilisations en cours	Cessions, mises hors service	Valeur brute à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Concessions, brevets et droits similaires	4					4
Droit au bail	23					23
Fonds commercial	15 272					15 272
Sous-Total	15 299					15 299
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains	15 129	109		328	194	15 372
Constructions sur sol propre	12 644	38		22	1 236	11 468
Constructions sur sol d'autrui	2 641	18			70	2 590
Installations générales, agencements des constructions	10 056	201		45	1 211	9 091
Installations techniques, matériel et outillages industriels	9 700	197			654	9 243
Autres immobilisations corporelles :						
Installations générales, agencements, aménagements	4 119	170		6	216	4 078
Matériel de transport	189	64			5	248
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 092	(1)			144	947
Immobilisations en cours	902	1 955		(416)	13	2 428
Sous-Total	56 472	2 752		(14)	3 744	55 465
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Autres participations	7 483					7 483
Autres titres immobilisés	0					0
Autres immobilisations financières	127	13			10	131
Sous-Total	7 611	13			10	7 614
TOTAL	79 381	2 765		(14)	3 754	78 378

Variation des amortissements et dépréciations (en milliers d'Euros)

Intitulé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
		Dotations de l'exercice	Amortissements des éléments sortis	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets et droits similaires	4			4
Droit au bail	23			23
Fonds commercial	3 227			3 227
Sous-Total	3 254			3 254
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	5 741	471	185	6 027
Constructions sur sol propre	7 586	414	1 086	6 914
Constructions sur sol d'autrui	2 211	109	68	2 252
Installations générales, agencements des constructions	7 372	540	1 177	6 736
Installations techniques, matériel et outillages industriels	7 117	532	633	7 016
Autres immobilisations corporelles :				
Installations générales, agencements, aménagements	3 074	242	215	3 101
Matériel de transport	88	60	5	142
Matériel de bureau et informatique, mobilier	912	39	143	807
Sous-Total	34 102	2 406	3 513	32 994
TOTAL	37 356	2 406	3 513	36 248

Conformément au règlement ANC n°2015-06, les malis techniques figurant au bilan au 31 décembre 2016 dans le poste « Autres immobilisations incorporelles » ont été analysées par la société pour identifier les actifs sous-jacents auxquels les affecter. L'analyse menée n'a pas conduit à identifier d'actifs corporels sous-jacents auxquels affecter ces malis techniques. Ainsi, ces derniers ont été reclassés dans le poste « Fonds commercial » au 1er janvier 2017. Ils ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

3.2. Actif circulant

En milliers d'Euros

Intitulé	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Stocks	762	805	762	805
Créances	5 121	1 332	1 445	5 008
TOTAL	5 883	2 137	2 207	5 812

3.3. Capitaux propres

a) Capital Social

Le capital social, d'un montant de 7 240 140 Euros, se compose de 952 650 actions d'une valeur nominale de 7,60 Euros chacune, détenues à hauteur de 99,84 % par POINT P SA.

b) Variation des capitaux propres (en milliers d'Euros)

Intitulé	Ouverture	Report-à-Nouveau	Dividendes	Résultat 2017	Clôture
Capital	7 240				7 240
Primes d'émission, de fusion, d'apport	10 643				10 643
Réserve légale	724				724
Autres réserves	205				205
Report-à-nouveau	310	418			728
Résultat de l'exercice 2016	2 076	(418)	(1 658)		
Résultat de l'exercice 2017				5 177	5 177
Total des Capitaux Propres	21 198		(1 658)	5 177	24 717

3.4. Provisions pour risques et charges, pour dépréciations d'actif, et réglementées

Variation des provisions pour risques et charges, des provisions pour dépréciations sur actif immobilisé et circulant et des provisions réglementées (en milliers d'Euros)

Intitulé	Montant au début de l'exercice	Augmentation	Utilisation	Diminution	Montant à la fin de l'exercice
		Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Reprises de l'exercice	
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES					
Provisions pour litiges personnel	25	10		10	25
Provisions pour charges personnel	46	31	10	10	57
Provisions pour litiges clients	95	112			207
Provisions pour garantie titrisation					
Provisions pour indemnités de départ en retraite	3 834	257	490		3 602
Provisions pour impôts	140				140
Provisions pour médailles du travail	258	1	19		241
Provisions pour coûts de fermeture	64		24	40	
Sous-Total	4 462	412	543	60	4 271
PROVISIONS POUR DEPRECIATION ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations Corporelles					
Immobilisations Financières					
Sous-Total					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION ACTIF CIRCULANT					
Stocks	762	805		762	805
Clients	5 121	1 332		1 445	5 008
Sous-Total	5 883	2 137		2 207	5 812
PROVISIONS REGLEMENTEES					
Amortissements dérogatoires	2 080	161		451	1 790
Sous-Total	2 080	161		451	1 790
TOTAL	12 425	2 710	543	2 718	11 874

3.5. Etat des créances et dettes par échéance

en milliers d'Euros			
ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Prêts	15	6	9
Autres immobilisations financières	115		115
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients et comptes rattachés			
Clients douteux ou litigieux	6 394	6 394	
Autres créances clients	13 278	13 278	
Autres créances			
Personnel et comptes rattachés	18	18	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	3	3	
Etat et autres collectivités publiques			
Impôt sur les bénéfices	2 538	2 538	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 837	1 837	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	250	250	
Groupe et associés	0	0	
Débiteurs divers	4 827	4 827	
Charges constatées d'avance	648	648	
TOTAL	29 924	29 800	124

en milliers d'Euros				
ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
A un an au plus à l'origine				
A plus d'un an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses	17 402	17 402		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 186	28 186		
Dettes fiscales et sociales				
Personnel et comptes rattachés	1 990	1 990		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	2 421	2 421		
Etat et autres collectivités publiques				
Impôt sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et versements assimilés	482	482		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 186	1 186		
Groupe et associés				
Autres dettes	18 742	18 644	98	
Produits constatés d'avance				
TOTAL	70 407	70 309	98	

3.6. Comptes rattachés

Les **charges constatées d'avance** s'élèvent à 648 K€ et sont constituées par :

Charges Constatées d'Avance	2017	2016
Loyers immobiliers	619	
Entretien, réparations, maintenance	15	15
Assurances	7	6
Divers	7	
TOTAL	648	21

Les **produits constatés d'avance** s'élèvent à 0 K€.

Les **produits à recevoir** s'élèvent à 13 558 K€, et sont constitués par :

Produits à recevoir	2017
Créances rattachées aux clients	
Clients - Effets à recevoir	8 556
Clients - Factures à établir	73
Créances rattachées aux autres créances	
Fournisseurs - RRRO	3 721
Fournisseurs - Avoirs à recevoir	902
Etat et autres collectivités publiques	250
Débiteurs divers	
Indemnités d'assurances	0
Débiteurs divers	56
TOTAL	13 558

Les **charges à payer** s'élèvent à 18 363 K€ et sont constituées par :

Charges à payer	2017
Dettes rattachées aux dettes financières	
Intérêts courus sur participation des salariés	
Dettes rattachées aux comptes fournisseurs	
Fournisseurs - Effets à payer	8 201
Fournisseurs Marchandises - Factures non parvenues	4 360
Fournisseurs Frais Généraux - Factures non parvenues	1 000
Fournisseurs Immobilisations - Factures non parvenues	5
Sous-Total	13 566
Dettes rattachées aux dettes fiscales et sociales	
Personnel	
Congés à payer	1 145
Primes à payer	528
Intéressement à payer	300
Autres charges à payer	17
Sous-Total	1 989
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	
Charges sociales à payer	1 174
C3S à payer	259
Sous-Total	1 433
Etat et autres collectivités publiques	
Charges à payer	431
Charges fiscales sur rémunérations	51
Sous-Total	482
Autres dettes	
Clients - RRRRA	859
Clients - Avoir à établir	
Intérêts courus sur comptes courant	32
Commissions bancaires	
Divers charges à payer	
Sous-Total	891
TOTAL	18 363

3.7. Transactions avec des parties liées

Conformément aux dispositions du règlement 2010-02 homologué par arrêté du 29 décembre 2010, il est précisé que les transactions présentant une importance significative éventuellement conclues avec des parties liées le sont à des conditions normales de marché.

Les transactions effectuées par la société CIBOMAT entre sociétés sœurs détenues en totalité par une même société mère ne sont pas visées par ces dispositions.

La société Point P SA ainsi que 15 de ses filiales, dont CIBOMAT, ci-après les « cédants », ont mis en place un programme de titrisation de certaines créances commerciales, dans le cadre d'un accord signé le 2 décembre 2013 avec un groupe de 6 banques.

Les principales caractéristiques du programme sont les suivantes :

- Les créances sont cédées au nominal, sur une base renouvelable mensuellement, au Fonds Commun de Titrisation Point P (« FCT Point P ») créé pour le programme
- L'écart entre le nominal des créances cédées et le financement obtenu des banques est constitutif de parts subordonnées souscrites par le GIE Point P Finance, entité centralisatrice du programme, selon le principe du surdimensionnement
- Les moins-values sur les parts subordonnées au titre des pertes sur créances cédées, sont à la charge des cédants dans le cadre de la garantie accordée par eux au GIE Point P Finance
- Les cédants conservent la gestion et le recouvrement des créances cédées
- Les créances douteuses sont rachetées au FCT Point P par les cédants au nominal
- Les charges du FCT Point P, en particulier le coût du financement, sont à la charge des cédants au prorata des créances cédées

Le montant au 31/12/2017 des créances cédées s'élève à 27 735 K€ (solde du 411180).

Les encaissements sur créances cédées, revenant au FCT et laissés à disposition des cédants, s'élèvent à 16 276 K€ et sont présentés dans les autres dettes.

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. Ventilation du chiffre d'affaires

Par secteur géographique

Le chiffre d'affaires net réalisé en France représente 99,80 % du chiffre d'affaires net total (99,82 % en 2016), contre 0,20 % pour le chiffre d'affaires net export (0,18 % en 2016).

Par activité

L'activité est le négoce de matériaux de construction.

4.2. Dépenses de recherche et coûts de développement comptabilisés en charges

Néant

4.3. Résultat financier

(en milliers d'Euros)

Intitulé	2017	2016
- Dividendes	415	413
- Escomptes obtenus	545	467
- Autres produits financiers	18	27
- Intérêts sur compte courant	(155)	(165)
- Escomptes accordés	(377)	(377)
- Autres charges financières	(7)	(151)
Résultat financier	439	215

4.4. Résultat exceptionnel

(En milliers d'Euros)

Intitulé	2017	2016
Charges :		
Pénalités fiscales et sociales	1	
Autres charges exceptionnelles	88	79
Frais de personnel exceptionnels		185
VNC Immobilisations Incorporelles, Corporelles et Financières	231	1 780
Charges exceptionnelles diverses		1
Dotations amortissements dérogatoires	161	165
Dotations provisions pour risques et charges		106
Dotations provisions exceptionnelles UP	31	41
Total Charges	512	2 358
Produits :		
Dégrèvements d'impôts et taxes	3	
Autres produits exceptionnels	70	10
Produits de Cession Immobilisations Incorporelles, Corporelles et Financières	25	1 246
Reprises amortissements dérogatoires	451	463
Reprises provisions pour risques et charges	64	42
Reprises provisions exceptionnelles UP	20	25
Transferts de charges		
Total Produits	633	1 786
Résultat exceptionnel	121	(572)

4.5. Ventilation de l'impôt entre le résultat courant et le résultat exceptionnel

(En milliers d'Euros)

Intitulé	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Résultat courant	4 363	735	5 098
Résultat exceptionnel	121	(42)	79
Total	4 484	693	5 177

4.6. Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

Les éléments entraînant un décalage d'imposition conduisent à un allègement de la dette future d'impôt de 568 K€, calculé au taux de 25.82 %.

La situation fiscale latente, en milliers d'Euros, s'analyse comme suit :

Intitulé	2017
IMPÔT DU SUR :	
. Provisions réglementées :	
- Provision pour hausse des prix	
- Provision pour fluctuation des cours	
- Provision pour investissements	
- Amortissements dérogatoires	462
. Subventions d'investissement	
. Produits non imposables temporairement (à réintégrer l'année de leur acquisition)	
TOTAL ACCROISSEMENTS	462
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :	
. Charges non déductibles temporairement :	
(à déduire année suivante)	
- Provision Indemnités de départ en retraite	930
- Provision pour dépréciation des stocks	83
- TASCOM	8
- UP	9
- Participation	0
TOTAL ALLEGEMENTS	1 031
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	(568)
Impôt dû sur plus-values différées	
Crédit à imputer sur :	
- Amortissements réputés différés	
- Déficits reportables	
- Moins-values au taux réduit	
SITUATION FISCALE LATENTE NETTE	(568)

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. Engagements financiers

Les engagements reçus en garantie de paiement des clients s'élèvent à 1 057 K€.

Les engagements au titre des Plans d'Unités de Performance sont les suivants :

Années	2012	2013	2014	2015	TOTAL
Nombre UP couvertes	632	0	766	663	
Engagements CSG	-9 278	0	-6 377	-1 546	-17 201
Engagements personnels	9 278	0	6 377	1 546	17 201

Ces engagements sont relatifs aux plans d'unités de performance, reçus de la Compagnie de Saint Gobain (signés négativement) et donnés aux Salariés (signés positivement).

5.2. Effectif moyen

CSP	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise	TOTAL
Cadres	66	2	68
Agents de maîtrise et Techniciens	156	0	156
Employés	254	0	254
TOTAL	476	2	478

5.3. Rémunération des organes d'Administration

Les organes d'Administration ne perçoivent aucune rémunération de la part de la société, que ce soit au titre de leur fonction ou de leur mandat.

5.4. Consolidation

Les comptes individuels de la société sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de la Compagnie de Saint-Gobain.

Conformément à l'article L.233-17 du Code de Commerce et à l'article 248-13 du décret du 23 mars 1967, la société CIBOMAT est exemptée, en tant que mère de sous-groupe, de produire des comptes consolidés et un rapport sur la gestion du Groupe.

5.5. Intégration fiscale

Depuis 1993, la société est comprise dans un périmètre d'intégration fiscale conformément à l'accord qu'elle a donné à l'option exercée par la Société Mère en application de l'article 223 A du Code Général des Impôts.

La convention d'intégration prévoit la neutralité fiscale pour les filiales intégrées. Dans leurs relations avec la Compagnie de Saint-Gobain, société mère intégrante, les filiales acquittent leur impôt comme si elles étaient imposées séparément.

En cas de sortie du Groupe, les filiales déficitaires n'ont droit à aucune indemnisation au titre des déficits transmis à l'intégrante pendant la période d'intégration.

5.6. Autres opérations présentant des risques et des avantages pour la société non traduits au bilan

Néant

5.7. Autres éléments significatifs

Le CICE est comptabilisé pour un montant de 836 K€ en tant que crédit d'impôt (compte 69).

5.8. Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Cibomat S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017
Cibomat S.A.S.
99, route de Bitche - 67500 Haguenau
Ce rapport contient 27 pages
Référence : JG-182-35

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Cibomat S.A.S.

Siège social : 99, route de Bitche - 67500 Haguenau
Capital social : € 7 240 140

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux associés de la société Cibomat S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision collective des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Cibomat S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes « 2.1. Principes comptables » et « 3.1.d) Variation des immobilisations et des amortissements » de l'annexe qui exposent un changement de méthode comptable concernant l'application du règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 relatif à l'affectation comptable du mali technique.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Comme mentionné ci-avant, les notes « 2.1. Principes comptables » et « 3.1.d) Variation des immobilisations et des amortissements » de l'annexe exposent le changement de méthode comptable survenu au cours de l'exercice concernant l'application du règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 relatif à l'affectation comptable du mali technique.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

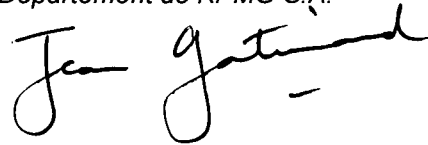
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 26 avril 2018

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Jean Gatinaud
Associé

Société CIBOMAT

SAS au Capital de 7 240 140 Euros

Siège Social : 99 route de Bitche
67500 HAGUENAU

756 800 322 R.C.S. STRASBOURG

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX 2017

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	2
2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION	2
2.1. Principes comptables	2
2.2. Principales méthodes utilisées	2
2.2.1. Immobilisations et amortissements.....	2
2.2.2. Stocks	4
2.2.3. Créances.....	4
2.2.4. Conversion des créances et des dettes libellées en devises	4
2.2.5. Disponibilités et concours bancaires courants	5
2.2.6. Retraites, indemnités de départ à la retraite et médailles du travail	5
2.2.7. Provision pour risques et charges	5
2.2.8. Chiffre d'affaires	5
3. NOTES SUR LE BILAN.....	5
3.1. Immobilisations.....	5
3.2. Actif circulant.....	7
3.3. Capitaux propres	8
3.4. Provisions pour risques et charges, pour dépréciations d'actif, et réglementées	9
3.5. Etat des créances et dettes par échéance.....	10
3.6. Comptes rattachés	11
3.7. Transactions avec des parties liées.....	13
4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT.....	13
4.1. Ventilation du chiffre d'affaires.....	13
4.2. Dépenses de recherche et coûts de développement comptabilisés en charges	13
4.3. Résultat financier.....	14
4.4. Résultat exceptionnel	14
4.5. Ventilation de l'impôt entre le résultat courant et le résultat exceptionnel	15
4.6. Accroissements et allègements de la dette future d'impôt	16
5. AUTRES INFORMATIONS.....	17
5.1. Engagements financiers	17
5.2. Effectif moyen	17
5.3. Rémunération des organes d'Administration	17
5.4. Consolidation.....	17
5.5. Intégration fiscale	17
5.6. Autres opérations présentant des risques et des avantages pour la société non traduits au bilan.....	18
5.7. Autres éléments significatifs	18
5.8. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice	18

L'activité de la société est le négoce de matériaux de construction.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2017.

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 4 avril 2018 par le Président.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Après un premier semestre enregistrant un chiffre d'affaires en progression de +2,6 %, l'année se termine avec des ventes à +4,5%. Le maintien de la marge, la maîtrise des frais de personnel et des frais généraux, ont permis de dégager un résultat d'exploitation positif à hauteur de 3,2% du chiffre d'affaires.

2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

2.1. Principes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation compte-tenu de l'appartenance au groupe Saint-Gobain
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des changements de méthode comptable décrits ci-dessous
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

L'exercice clos au 31 décembre 2017 a été marqué par un changement de méthode relatif à l'application du règlement ANC 2015-06 (Décret d'application n°2015-903). Ce règlement prévoit l'affectation comptable du mali technique aux différents actifs apportés comme précisé dans la note sur le bilan « 3.1d) Variation des immobilisations et des amortissements ».

2.2. Principales méthodes utilisées

2.2.1. Immobilisations et amortissements

Les immobilisations acquises sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Le coût d'acquisition comprend :

- le prix d'achat,
- les coûts directement attribuables à l'acquisition ou à la mise en place du bien, engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionnement du bien.

Les coûts d'emprunt ne sont pas incorporés dans le coût d'acquisition.

Les immobilisations produites par l'entreprise sont évaluées à leur coût de production. Le coût de production comprend :

- le coût d'acquisition des matières premières consommées,
- les charges directes de production,
- les charges indirectes nécessaires à la mise en place et en état de fonctionner du bien.

Les coûts d'emprunt ne sont pas incorporés dans le coût de production.

La société applique le règlement CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, le règlement CRC 2003-07 relatif à la définition des composants ainsi que le règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs.

a) Immobilisations incorporelles

Les frais de recherche sont inclus dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont exposés. En revanche, les coûts de développement correspondant à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale sont enregistrés en immobilisations incorporelles pendant l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur la durée de vie estimée du projet, n'excédant pas 5 ans.

Les brevets et marques pour lesquelles la durée de consommation des avantages économiques attendus est déterminable sont amortis linéairement sur une durée réelle d'utilisation allant de 7 à 20 ans. Les licences d'utilisation et les frais de développement des logiciels à usage commercial sont amortis linéairement sur une durée allant de 3 à 5 ans selon leur durée de vie estimée.

Les fonds de commerce inscrits au bilan qui faisaient l'objet d'un amortissement continuent d'être amortis sur leur durée résiduelle restante. Ceux qui avaient une durée d'utilisation non limitée ne sont pas amortis mais des tests de dépréciation sont mis en œuvre annuellement.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, à l'exception de celles acquises antérieurement au 31 décembre 1976 qui figurent au bilan à leur valeur réévaluée à cette date (réévaluation légale).

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire ou dégressif.

Les principales durées estimées d'utilisation des biens peuvent être résumées comme suit :

- constructions	20 ans
- matériel et outillage	5 à 10 ans
- matériel de transport	4 ans
- matériel de bureau et informatique	5 à 10 ans
- mobilier	10 ans
- agencements des constructions	10 ans

Les amortissements dérogatoires, correspondant à la différence entre les amortissements calculés en application des dispositions fiscales et les amortissements calculés sur la durée d'utilisation prévue, figurent sous la rubrique "Provisions réglementées" au passif du bilan.

Lorsque la valeur d'utilité d'un ensemble d'immobilisations corporelles est jugée notablement inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation ou un amortissement exceptionnel est constaté.

c) Immobilisations financières

Les titres de participation sont valorisés à leur coût d'acquisition ou valeur d'apport.

Depuis 2011, l'option est prise de comptabiliser en charges de l'exercice les frais d'acquisition de titres (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes).

La conversion en euros de la valeur des titres libellés en devises est faite au cours de change à la date d'acquisition.

Périodiquement, et notamment lors de l'inventaire, les titres sont évalués à leur valeur d'utilité. L'estimation de la valeur d'utilité tient compte des différents critères dont la quote-part de capitaux propres sociaux et la quote-part d'actif net comptable consolidé.

Au cas par cas des tests spécifiques peuvent être effectués afin de déterminer la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs sur la base de budgets prévisionnels à long terme hors frais financiers mais après impôt.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée. Si elle est supérieure, la plus-value latente n'est pas comptabilisée. Aucune compensation n'est pratiquée entre plus et moins-values.

2.2.2. Stocks

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements sont évalués à leur coût d'acquisition, qui comprend le prix d'achat et les frais accessoires, selon la méthode du premier entré premier sorti.

Les stocks d'encours et de produits finis sont valorisés selon la méthode du prix de revient complet de production, qui comprend les coûts directs et indirects de production. Le prix de revient est calculé selon la méthode du premier entré premier sorti.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur brute s'avère supérieure à la valeur de marché ou à la valeur nette de réalisation.

La valeur de réalisation est notamment estimée en fonction des perspectives de revente et du niveau d'obsolescence des produits.

2.2.3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées en fonction des risques de non recouvrement, appréciés au cas par cas.

2.2.4. Conversion des créances et des dettes libellées en devises

Les dettes et créances libellées en devises et ayant fait l'objet d'une couverture à terme figurent au bilan au cours de couverture garanti.

Les dettes et les créances n'ayant pas fait l'objet d'une couverture du risque de change figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. Les différences de conversion calculées sont alors inscrites au bilan dans le poste "Ecart de conversion actif ou passif".

Une provision pour risques est constituée, le cas échéant, afin de couvrir les pertes de change latentes non couvertes.

2.2.5. Disponibilités et concours bancaires courants

Les disponibilités sont constituées de valeurs immédiatement convertibles en espèces pour leur montant nominal.

Dans le cadre du dispositif de centralisation des disponibilités au niveau de sa maison mère, la société dispose d'un compte courant intra-groupe auprès de la Compagnie de Saint-Gobain.

2.2.6. Retraites, indemnités de départ à la retraite et médailles du travail

A leur départ en retraite, les salariés de la société reçoivent une indemnité dont le montant varie en fonction de l'ancienneté et des autres modalités de la convention collective. De même, au cours de leur vie professionnelle, les salariés acquièrent progressivement l'ancienneté déterminant l'attribution des pensions auxquels ils peuvent prétendre à la fin de leur période d'activité.

La société comptabilise ses engagements sociaux en provisions pour risques et charges. L'estimation retenue correspond à l'évaluation actuarielle des prestations accordées selon la méthode des unités de crédit projetées fondée sur le salaire de fin de carrière et les droits déterminés à la date d'évaluation.

Les écarts actuariels relatifs aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies générés dans l'année sont comptabilisés immédiatement et intégralement dans le compte de résultat.

2.2.7. Provision pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers résultant d'événements passés, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Chacun des litiges connus dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

2.2.8. Chiffre d'affaires

Les ventes de marchandises sont enregistrées en produits au moment de la livraison des biens ou selon les conditions spécifiques prévues à chaque contrat.

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1. Immobilisations

a) Immobilisations incorporelles

Il n'y a pas eu d'acquisition au cours de l'exercice.

b) Immobilisations corporelles

Les acquisitions de l'exercice se sont élevées à 2 737 K€ et la dotation aux amortissements à 2 406 K€.

La société a cédé ou mis hors service des immobilisations ayant une valeur brute de 3 744 K€, dégageant ainsi une moins-value nette de 206 K€.

Les immobilisations en cours s'élèvent à 2 428 K€.

Le dossier majeur concerne le réaménagement de l'agence de Pfaffenhoffen (67), pour un montant de 2 072 K€.

c) Immobilisations financières

Aucun mouvement significatif sur l'exercice 2017.

Sociétés détenues	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeur brute comptable des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Chiffre d'Affaires HT (100%) du dernier exercice écoulé	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Résultat (bénéfice ou perte à 100%) du dernier exercice clos
DMTP	4 905	2 577	31,91%	3 089	3 089	246 140		117
DMBP	25 380	42 780	6,70%	4 394	4 394	389 816	415	11 972

d) Variation des immobilisations et des amortissements

Variation des immobilisations (en milliers d'Euros)

Intitulé	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions	Virements de poste à poste	Reclassement immobilisations en cours	Cessions, mises hors service	Valeur brute à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Concessions, brevets et droits similaires	4					4
Droit au bail	23					23
Fonds commercial	15 272					15 272
Sous-Total	15 299					15 299
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains	15 129	109		328	194	15 372
Constructions sur sol propre	12 644	38		22	1 236	11 468
Constructions sur sol d'autrui	2 641	18			70	2 590
Installations générales, agencements des constructions	10 056	201		45	1 211	9 091
Installations techniques, matériel et outillages industriels	9 700	197			654	9 243
Autres immobilisations corporelles :						
Installations générales, agencements, aménagements	4 119	170		6	216	4 078
Matériel de transport	189	64			5	248
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 092	(1)			144	947
Immobilisations en cours	902	1 955		(416)	13	2 428
Sous-Total	56 472	2 752		(14)	3 744	55 465
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Autres participations	7 483					7 483
Autres titres immobilisés	0					0
Autres immobilisations financières	127	13			10	131
Sous-Total	7 611	13			10	7 614
TOTAL	79 381	2 765		(14)	3 754	78 378

Variation des amortissements et dépréciations (en milliers d'Euros)

Intitulé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
		Dotations de l'exercice	Amortissements des éléments sortis	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets et droits similaires	4			4
Droit au bail	23			23
Fonds commercial	3 227			3 227
Sous-Total	3 254			3 254
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	5 741	471	185	6 027
Constructions sur sol propre	7 586	414	1 086	6 914
Constructions sur sol d'autrui	2 211	109	68	2 252
Installations générales, agencements des constructions	7 372	540	1 177	6 736
Installations techniques, matériel et outillages industriels	7 117	532	633	7 016
Autres immobilisations corporelles :				
Installations générales, agencements, aménagements	3 074	242	215	3 101
Matériel de transport	88	60	5	142
Matériel de bureau et informatique, mobilier	912	39	143	807
Sous-Total	34 102	2 406	3 513	32 994
TOTAL	37 356	2 406	3 513	36 248

Fonds de commerce et autres immobilisations incorporelles :

Les fonds de commerce inscrits au bilan au 31 décembre 2016 qui faisaient l'objet d'un amortissement continuent d'être amortis sur leur durée résiduelle restante. Ceux qui avaient une durée d'utilisation non limitée ne sont pas amortis mais des tests de dépréciation sont mis en œuvre annuellement.

Conformément au règlement ANC n°2015-06, les malis techniques figurant au bilan au 31 décembre 2016 dans le poste « Autres immobilisations incorporelles » ont été analysées par la société pour identifier les actifs sous-jacents auxquels les affecter. L'analyse menée n'a pas conduit à identifier d'actifs corporels sous-jacents auxquels affecter ces malis techniques. Ainsi, ces derniers ont été reclassés dans le poste « Fonds commercial » au 1er janvier 2017. Ils ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

3.2. Actif circulant

En milliers d'Euros

Intitulé	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Stocks	762	805	762	805
Créances	5 121	1 332	1 445	5 008
TOTAL	5 883	2 137	2 207	5 812

3.3. Capitaux propres

a) Capital Social

Le capital social, d'un montant de 7 240 140 Euros, se compose de 952 650 actions d'une valeur nominale de 7,60 Euros chacune, détenues à hauteur de 99,84 % par POINT P SA.

b) Variation des capitaux propres (en milliers d'Euros)

Intitulé	Ouverture	Report-à-Nouveau	Dividendes	Résultat 2017	Clôture
Capital	7 240				7 240
Primes d'émission, de fusion, d'apport	10 643				10 643
Réserve légale	724				724
Autres réserves	205				205
Report-à-nouveau	310	418			728
Résultat de l'exercice 2016	2 076	(418)	(1 658)		
Résultat de l'exercice 2017				5 177	5 177
Total des Capitaux Propres	21 198		(1 658)	5 177	24 717

3.4. Provisions pour risques et charges, pour dépréciations d'actif, et réglementées

Variation des provisions pour risques et charges, des provisions pour dépréciations sur actif immobilisé et circulant et des provisions réglementées (en milliers d'Euros)

Intitulé	Montant au début de l'exercice	Augmentation	Utilisation	Diminution	Montant à la fin de l'exercice
		Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Reprises de l'exercice	
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES					
Provisions pour litiges personnel	25	10		10	25
Provisions pour charges personnel	46	31	10	10	57
Provisions pour litiges clients	95	112			207
Provisions pour garantie titrisation					
Provisions pour indemnités de départ en retraite	3 834	257	490		3 602
Provisions pour impôts	140				140
Provisions pour médailles du travail	258	1	19		241
Provisions pour coûts de fermeture	64		24	40	
Sous-Total	4 462	412	543	60	4 271
PROVISIONS POUR DEPRECIATION ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations Corporelles					
Immobilisations Financières					
Sous-Total					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION ACTIF CIRCULANT					
Stocks	762	805		762	805
Clients	5 121	1 332		1 445	5 008
Sous-Total	5 883	2 137		2 207	5 812
PROVISIONS REGLEMENTEES					
Amortissements dérogatoires	2 080	161		451	1 790
Sous-Total	2 080	161		451	1 790
TOTAL	12 425	2 710	543	2 718	11 874

3.5. Etat des créances et dettes par échéance

en milliers d'Euros			
ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Prêts	15	6	9
Autres immobilisations financières	115		115
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients et comptes rattachés			
Clients douteux ou litigieux	6 394	6 394	
Autres créances clients	13 278	13 278	
Autres créances			
Personnel et comptes rattachés	18	18	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	3	3	
Etat et autres collectivités publiques			
Impôt sur les bénéfices	2 538	2 538	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 837	1 837	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	250	250	
Groupe et associés	0	0	
Débiteurs divers	4 827	4 827	
Charges constatées d'avance	648	648	
TOTAL	29 924	29 800	124

en milliers d'Euros				
ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
A un an au plus à l'origine				
A plus d'un an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses	17 402	17 402		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 186	28 186		
Dettes fiscales et sociales				
Personnel et comptes rattachés	1 990	1 990		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	2 421	2 421		
Etat et autres collectivités publiques				
Impôt sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et versements assimilés	482	482		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 186	1 186		
Groupe et associés				
Autres dettes	18 742	18 644	98	
Produits constatés d'avance				
TOTAL	70 407	70 309	98	

3.6. Comptes rattachés

Les **charges constatées d'avance** s'élèvent à 648 K€ et sont constituées par :

Charges Constatées d'Avance	2017	2016
Loyers immobiliers	619	
Entretien, réparations, maintenance	15	15
Assurances	7	6
Divers	7	
TOTAL	648	21

Les **produits constatés d'avance** s'élèvent à 0 K€.

Les **produits à recevoir** s'élèvent à 13 558 K€, et sont constitués par :

Produits à recevoir	2017
Créances rattachées aux clients	
Clients - Effets à recevoir	8 556
Clients - Factures à établir	73
Créances rattachées aux autres créances	
Fournisseurs - RRRO	3 721
Fournisseurs - Avoirs à recevoir	902
Etat et autres collectivités publiques	250
Débiteurs divers	
Indemnités d'assurances	0
Débiteurs divers	56
TOTAL	13 558

Les charges à payer s'élèvent à 18 363 K€ et sont constituées par :

Charges à payer	2017
Dettes rattachées aux dettes financières	
Intérêts courus sur participation des salariés	
Dettes rattachées aux comptes fournisseurs	
Fournisseurs - Effets à payer	8 201
Fournisseurs Marchandises - Factures non parvenues	4 360
Fournisseurs Frais Généraux - Factures non parvenues	1 000
Fournisseurs Immobilisations - Factures non parvenues	5
Sous-Total	13 566
Dettes rattachées aux dettes fiscales et sociales	
Personnel	
Congés à payer	1 145
Primes à payer	528
Intéressement à payer	300
Autres charges à payer	17
Sous-Total	1 989
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	
Charges sociales à payer	1 174
C3S à payer	259
Sous-Total	1 433
Etat et autres collectivités publiques	
Charges à payer	431
Charges fiscales sur rémunérations	51
Sous-Total	482
Autres dettes	
Clients - RRRA	859
Clients - Avoir à établir	
Intérêts courus sur comptes courant	32
Commissions bancaires	
Divers charges à payer	
Sous-Total	891
TOTAL	18 363

3.7. Transactions avec des parties liées

Conformément aux dispositions du règlement 2010-02 homologué par arrêté du 29 décembre 2010, il est précisé que les transactions présentant une importance significative éventuellement conclues avec des parties liées le sont à des conditions normales de marché.

Les transactions effectuées par la société CIBOMAT entre sociétés sœurs détenues en totalité par une même société mère ne sont pas visées par ces dispositions.

La société Point P SA ainsi que 15 de ses filiales, dont CIBOMAT, ci-après les « cédants », ont mis en place un programme de titrisation de certaines créances commerciales, dans le cadre d'un accord signé le 2 décembre 2013 avec un groupe de 6 banques.

Les principales caractéristiques du programme sont les suivantes :

- Les créances sont cédées au nominal, sur une base renouvelable mensuellement, au Fonds Commun de Titrisation Point P (« FCT Point P ») créé pour le programme
- L'écart entre le nominal des créances cédées et le financement obtenu des banques est constitutif de parts subordonnées souscrites par le GIE Point P Finance, entité centralisatrice du programme, selon le principe du surdimensionnement
- Les moins-values sur les parts subordonnées au titre des pertes sur créances cédées, sont à la charge des cédants dans le cadre de la garantie accordée par eux au GIE Point P Finance
- Les cédants conservent la gestion et le recouvrement des créances cédées
- Les créances douteuses sont rachetées au FCT Point P par les cédants au nominal
- Les charges du FCT Point P, en particulier le coût du financement, sont à la charge des cédants au prorata des créances cédées

Le montant au 31/12/2017 des créances cédées s'élève à 27 735 K€ (solde du 411180).

Les encaissements sur créances cédées, revenant au FCT et laissés à disposition des cédants, s'élèvent à 16 276 K€ et sont présentés dans les autres dettes.

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. Ventilation du chiffre d'affaires

Par secteur géographique

Le chiffre d'affaires net réalisé en France représente 99,80 % du chiffre d'affaires net total (99,82 % en 2016), contre 0,20 % pour le chiffre d'affaires net export (0,18 % en 2016).

Par activité

L'activité est le négoce de matériaux de construction.

4.2. Dépenses de recherche et coûts de développement comptabilisés en charges

Néant

4.3. Résultat financier

(en milliers d'Euros)

Intitulé	2017	2016
- Dividendes	415	413
- Escomptes obtenus	545	467
- Autres produits financiers	18	27
- Intérêts sur compte courant	(155)	(165)
- Escomptes accordés	(377)	(377)
- Autres charges financières	(7)	(151)
Résultat financier	439	215

4.4. Résultat exceptionnel

(En milliers d'Euros)

Intitulé	2017	2016
Charges :		
Pénalités fiscales et sociales	1	
Autres charges exceptionnelles	88	79
Frais de personnel exceptionnels		185
VNC Immobilisations Incorporelles, Corporelles et Financières	231	1 780
Charges exceptionnelles diverses		1
Dotations amortissements dérogatoires	161	165
Dotations provisions pour risques et charges		106
Dotations provisions exceptionnelles UP	31	41
Total Charges	512	2 358
Produits :		
Dégrèvements d'impôts et taxes	3	
Autres produits exceptionnels	70	10
Produits de Cession Immobilisations Incorporelles, Corporelles et Financières	25	1 246
Reprises amortissements dérogatoires	451	463
Reprises provisions pour risques et charges	64	42
Reprises provisions exceptionnelles UP	20	25
Transferts de charges		
Total Produits	633	1 786
Résultat exceptionnel	121	(572)

4.5. Ventilation de l'impôt entre le résultat courant et le résultat exceptionnel

(En milliers d'Euros)

Intitulé	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Résultat courant	4 363	735	5 098
Résultat exceptionnel	121	(42)	79
Total	4 484	693	5 177

4.6. Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

Les éléments entraînant un décalage d'imposition conduisent à un allègement de la dette future d'impôt de 568 K€, calculé au taux de 25.82 %.

La situation fiscale latente, en milliers d'Euros, s'analyse comme suit :

Intitulé	2017
IMPÔT DU SUR :	
. Provisions réglementées :	
- Provision pour hausse des prix	
- Provision pour fluctuation des cours	
- Provision pour investissements	
- Amortissements dérogatoires	462
. Subventions d'investissement	
. Produits non imposables temporairement (à réintégrer l'année de leur acquisition)	
TOTAL ACCROISSEMENTS	462
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :	
. Charges non déductibles temporairement :	
(à déduire année suivante)	
- Provision Indemnités de départ en retraite	930
- Provision pour dépréciation des stocks	83
- TASCOM	8
- UP	9
- Participation	0
TOTAL ALLEGEMENTS	1 031
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	(568)
Impôt dû sur plus-values différées	
Crédit à imputer sur :	
- Amortissements réputés différés	
- Déficits reportables	
- Moins-values au taux réduit	
SITUATION FISCALE LATENTE NETTE	(568)

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. Engagements financiers

Les engagements reçus en garantie de paiement des clients s'élèvent à 1 057 K€.

Les engagements au titre des Plans d'Unités de Performance sont les suivants :

Années	2012	2013	2014	2015	TOTAL
Nombre UP couvertes	632	0	766	663	
Engagements CSG	-9 278	0	-6 377	-1 546	-17 201
Engagements personnels	9 278	0	6 377	1 546	17 201

Ces engagements sont relatifs aux plans d'unités de performance, reçus de la Compagnie de Saint Gobain (signés négativement) et donnés aux Salariés (signés positivement).

5.2. Effectif moyen

CSP	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise	TOTAL
Cadres	66	2	68
Agents de maîtrise et Techniciens	156	0	156
Employés	254	0	254
TOTAL	476	2	478

5.3. Rémunération des organes d'Administration

Les organes d'Administration ne perçoivent aucune rémunération de la part de la société, que ce soit au titre de leur fonction ou de leur mandat.

5.4. Consolidation

Les comptes individuels de la société sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de la Compagnie de Saint-Gobain.

Conformément à l'article L.233-17 du Code de Commerce et à l'article 248-13 du décret du 23 mars 1967, la société CIBOMAT est exemptée, en tant que mère de sous-groupe, de produire des comptes consolidés et un rapport sur la gestion du Groupe.

5.5. Intégration fiscale

Depuis 1993, la société est comprise dans un périmètre d'intégration fiscale conformément à l'accord qu'elle a donné à l'option exercée par la Société Mère en application de l'article 223 A du Code Général des Impôts.

- La convention d'intégration prévoit la neutralité fiscale pour les filiales intégrées. Dans leurs relations avec la Compagnie de Saint-Gobain, société mère intégrante, les filiales acquittent leur impôt comme si elles étaient imposées séparément.

En cas de sortie du Groupe, les filiales déficitaires n'ont droit à aucune indemnisation au titre des déficits transmis à l'intégrante pendant la période d'intégration.

5.6. Autres opérations présentant des risques et des avantages pour la société non traduits au bilan

Néant

5.7. Autres éléments significatifs

Le CICE est comptabilisé pour un montant de 836 K€ en tant que crédit d'impôt (compte 69).

5.8. Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant